

Les températures de la semaine passée sont restées extrêmement douces pour la saison. Tous les jours, les températures minimales de fin de nuit étaient supérieures à ce que sont normalement les maximales de l'après midi ! Sur les deux premières décades de février nous sommes donc en excédent de 5,6°C sur les minimales par rapport aux normales de saison et en excédent de 4,1°C pour les maximales. Sur deux décades c'est considérable. Avec 25 mm à Beauvais les hauteurs d'eau sont un peu inférieures aux normales.

Les cultures d'hiver profitent très bien de ces conditions douces et humides sans excès. Les céréales d'hiver secouées par les applications herbicides d'automne reprennent des couleurs et les colzas sont déjà en cours d'élongation des tiges. Ce n'est pas encore visuel mais on peut se douter que les maladies cryptogamiques « profitent » également de ces conditions pour développer leur inoculum. Les ravageurs du colza font également déjà leur apparition mais heureusement de façon limitée pour l'instant.

BLE

Accompagner la reprise avec les premiers apports d'azote

Les conditions ont été favorable pour réaliser des premiers apports d'azote, même si la terre colle souvent aux roues dès qu'il y a un peu d'argile. Le message précédent reste d'actualité : continuer pour accompagner la reprise précoce dans les parcelles qui n'ont pas encore été fertilisées en privilégiant les parcelles où les 10 premiers centimètres peuvent être particulièrement pauvres (sols filtrants, calcaires, reliquat très faible après betteraves arrachées tard, endives, tournesol, maïs grain ...).

Toujours limiter la dose pour éviter les pertes par réorganisation (voir message précédent). Comme l'azote, le soufre se réorganise, il est trop tôt pour intervenir. Soit vous utilisez de l'azote soufré au 1^{er} apport soit il est conseillé d'apporter le soufre entre le 1^{er} apport d'azote et la première fraction du 2^{eme} apport d'azote soit début mars.

COLZA

Premiers apports d'azote en cours

Avec les températures, les colzas sont boostés et atteignent généralement le stade C2 à D1 (boutons cachés). Dans les stratégies en trois apports, le premier a généralement été apporté la semaine dernière. A la vitesse où les colzas montent, il va falloir enchaîner avec les premiers apports des stratégies en 2 passages. Toujours limiter la dose à 100 unité maxi au 1^{er} passage surtout que les stratégies à 2 passages correspondent normalement à des doses bilan moyenne à faibles.

Prévoir 70 unités de soufre (en équivalent SO₃) idéalement entre le 1^{er} et 2^{eme} passage donc cette semaine, à semaine prochaine maximum. En cas d'utilisation d'azote soufré il est possible d'apporter le soufre au premier passage mais il ne faut pas pour autant augmenter la dose d'azote.

Charançon de la tige : premières captures

Avec la chaleur, les premiers vols de charançon de la tige sont déjà observés mais ils sont limités et les conditions météo prévues devraient perturber les vols. Le juge de paix c'est la cuvette jaune qui permet de décider de façon judicieuse. Ne pas confondre avec les charançons de la tige

du chou. Ils ont le bout des pattes rousses, une tache blanche sur le dos et sont totalement inoffensifs pour le colza. Sans cuvette on ne peut pas le voir bien sûr.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 21 février 2024 (BSV G.C. N°04). « *La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires* »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »